

PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF - 2026

Table des matières

I- LE CONTEXTE	2
II- LES GRANDES LIGNES DU BUDGET RECTIFICATIF	3
a. Les recettes	3
b. Les dépenses	6
Les dépenses de fonctionnement :	6
Les dépenses d'investissement :	8
III- AJUSTEMENT DE LA MASSE SALARIALE	8
IV- ÉVOLUTION DES GRANDS INDICATEURS	14
V- INTERPRÉTATION ET ÉVOLUTION HISTORIQUE	15

I- LE CONTEXTE

Le présent document budgétaire s'inscrit dans un environnement marqué par des tensions économiques, sociales et géopolitiques d'une ampleur significative. À l'échelle internationale, la persistance de conflits majeurs, les recompositions géopolitiques et les fragilités des chaînes d'approvisionnement contribuent à un accroissement des déséquilibres mondiaux. Ces éléments entretiennent une volatilité de certains marchés et menacent la croissance économique mondiale et la stabilité financière.

Au niveau national, ces contraintes pèsent directement sur les capacités budgétaires de l'État. Elles engendrent une forte pression sur les finances publiques, dans un contexte où la trajectoire de réduction du déficit et de maîtrise de la dette est devenue une priorité de l'action gouvernementale.

Cette orientation conduit à une demande d'efforts significatifs à l'ensemble des opérateurs publics, et en particulier, au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ainsi, plus qu'un simple exercice d'ajustement, ce budget rectificatif (BR) traduit les effets cumulatifs de contraintes fortes et de décisions nationales restrictives. De plus l'absence de la notification détaillée de la Subvention pour Charge de Service Public lors de sa préparation, a fragilisé la construction de ce BR. En effet, la notification détaillée de la part de la masse salariale, parvenue tardivement (8 juin) - alors que la SCSP représente près de 79 % de nos ressources — n'a ainsi pas pu permettre son ajustement dans le présent BR (voir détail ci-dessous).

C'est dans ce cadre que le BR a été construit avec une vigilance accrue sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et sur la capacité à mener les opérations envisagées sur l'exercice 2026. Cette révision tient compte des données du compte financier 2025, présenté le 13 mars dernier au Conseil d'Administration, et de l'état d'exécution du budget observé à la fin du mois de mai 2026.

• Le compte financier 2025

	Compte financier 2023	Compte financier 2024	Compte financier 2025
Solde budgétaire	12 049 801 €	9 693 250 €	7 339 083 €
Résultat net	1 654 403 €	7 537 413 €	9 566 365 €
Capacité d'autofinancement	6 938 812 €	13 340 571 €	15 212 317 €
Niveau de Trésorerie	68 923 156 €	78 943 365 €	87 679 035 €
Niveau de Fonds de roulement	30 592 693 €	33 676 067 €	41 679 482 €
Niveau du Besoin en Fonds de Roulement	- 38 330 463 €	- 44 986 873 €	-45 999 553€

Le compte financier 2025 présentait les caractéristiques financières suivantes :

- Le fonds de roulement établi à 41 679 k€, équivalait à 79 jours de crédits de paiement hors investissement.
Toutefois, une partie de ce montant est gagée, ramenant le fonds de roulement "libre" à 17 jours, juste au-dessus du seuil d'alerte (15 jours) ;
- La trésorerie a atteint 87 679 k€ au 31 décembre 2025, soit 166 jours de crédits de paiement hors investissement.

- Un ratio « Dizambourg » de 77 % inférieur au seuil critique de 83 % (ratio rapportant les charges de personnel aux produits encaissables).

- **Le budget initial 2026**

Le budget initial (BI) 2026 a été élaboré dans le prolongement des orientations présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de juillet 2025.

Le solde budgétaire prévu au budget initial 2026 était de – 6 777 k€. Au niveau patrimonial, le résultat s'établissait à 1 323 k€ et la capacité d'autofinancement à 2 624 k€. Le niveau de fonds de roulement prévisionnel s'élevait à 26 845 k€ pour un niveau de trésorerie de 69 534 k€.

	Budget Initial 2026
Solde budgétaire	6 776 930 €
Résultat net	1 323 153 €
Capacité d'autofinancement	2 624 203 €
Niveau de Trésorerie	69 533 959 €
Niveau de Fonds de roulement	26 845 071 €
Niveau du Besoin en Fonds de Roulement	-42 688 888 €

II- LES GRANDES LIGNES DU BUDGET RECTIFICATIF

a. Les recettes

Les modifications détaillées des prévisions de recettes enregistrées dans le cadre de ce budget rectificatif se décomposent comme suit :

Tableau 1 – Répartition des recettes

	Montants BI	Montants BR1	Montants après BR
Recettes globalisées	193 367 688 €	4 359 787 €	197 727 475 €
Subvention pour charges de service public	163 003 491 €	- €	163 003 491 €
Autres financements de l'Etat	171 261 €	74 163 €	245 424 €
Fiscalité affectée	1 278 245 €	- €	1 278 245 €
Autres financements publics	10 794 188 €	1 583 242 €	12 377 430 €
Recettes propres	18 120 503 €	2 702 383 €	20 822 886 €
Recettes fléchées	11 344 425 €	-1 206 821 €	10 137 604 €
Financements de l'Etat fléchés	2 270 000 €	-1 509 350 €	760 650 €
Autres financements publics fléchés	8 366 831 €	46 336 €	8 413 166 €
Recettes propres fléchées	707 595 €	256 193 €	963 788 €
TOTAL DES RECETTES	204 712 113 €	3 152 966 €	207 865 079 €

Source : extrait du tableau 2 – autorisations budgétaires

Après budget rectificatif, les recettes augmentent de 3 152 966 € par rapport au budget initial (BI), soit une hausse de +1,5 %.

Cette progression résulte principalement de l'augmentation des recettes propres (globalisées et fléchées), qui s'élèvent à 21 786 674 € après BR, en hausse de 2 958 576 € par rapport au BI, soit + 15,7 %. Les autres financements publics (globalisés et fléchés) progressent également, passant de 19 161 019 € à 20 790 596 €, soit une hausse de + 8,5 %.

A l'inverse, les financements de l'État (globalisés et fléchés) diminuent de 1 435 187 € passant de 2 441 261 € au BI à 1 006 074 € après BR.

La fiscalité affectée n'a pas été révisée et demeure alignée sur les prévisions inscrites au budget initial 2026.

S'agissant de la subvention pour charges de service public (SCSP), l'université a conservé l'hypothèse inscrite au budget initial, la notification ministérielle n'ayant été reçue que le 8 juin, alors que les éléments du budget rectificatif étaient déjà finalisés.

L'estimation de la SCSP inscrite au budget initial d'un montant de 163 003 491€ intégrait une compensation du CAS pension à hauteur de 40 % et d'une PSC à 100 % ainsi que des actions spécifiques (soutien à la vie étudiante, IUF, aide aux étudiants en situation de handicap).

La notification reçue fait apparaître un montant inférieur de - 191 944 €. Cet écart s'explique notamment par le retrait de certains éléments, tels que les compensations pour les CRCT, CPP, décharges et primes des IUF ou encore la prise en compte de la révision des effectifs de médecine 2025, bien que le CAS pension ait été compensé à hauteur de 75% et la PSC intégralement.

Il convient toutefois de souligner que la notification définitive attendue en fin d'exercice 2026 pourra éventuellement conduire à un ajustement du montant de la SCSP à prendre en compte dans le cadre d'un budget technique de fin d'exercice.

Les évolutions indiquées dans le tableau 1 se justifient de la façon suivante :

• Autres financements de l'Etat	74 163 €
Contrat de recherche	60 000€
DOIP Cordées de la réussite	14 163 €
• Autres financements publics	1 583 242 €
Contrats de recherche publics	1 399 450 €
Intégration formation psychomotriciens	204 500 €
Notification Caisse d'Allocations Familiales	
Point d'Accueil – Ecoutes Jeunes	58 986 €
Projet AVEC région	46 456 €
Laboratoires (Transferts MSH, CNRS...)	85 242 €
Projet Région LEADER	22 886 €
DEM'O (ajustement prépa talents)	- 97 500 €
International : ajustement ERASMUS, chaire Mirabel...	- 136 779 €

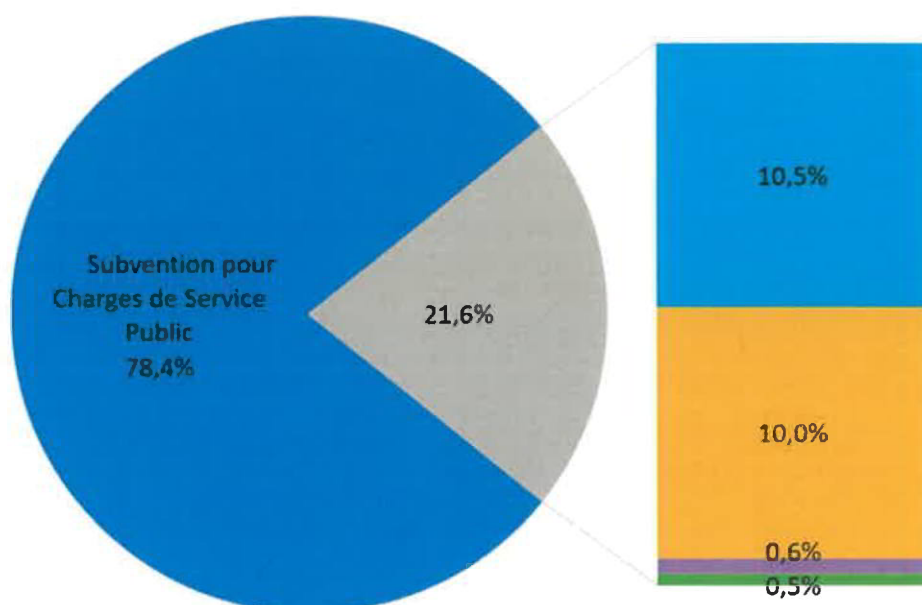
• Recettes propres	2 702 383 €
CFA	1 795 560 €
Taxe d'apprentissage	211 078 €
Contrats de recherche Privés	736 481 €
SEFCO (DAEU)	25 750 €
Autres (locations de salle, colloques ...)	- 66 487 €
 • Financements de l'Etat fléchés	 - 1 509 350 €
CPER Halle des Sports	- 1 268 850 €
CPER Pôle santé	- 240 500 €
 • Autres financements publics fléchés	 46 336 €
Contrats de recherche	46 336 €
 • Recettes propres fléchées	 256 193 €
Contrats de recherche privés (SHIMADZU)	256 193 €

Le tableau et le graphique ci-dessous (figure 1) montrent la répartition des recettes par grandes sources de financement.

Figure 1 – Répartition des recettes par compte

	Montants BI	Montants BR	Montants après BR	% part
SCSP	163 003 491 €	0 €	163 003 491 €	78,4%
Recettes propres	18 828 098 €	2 958 576 €	21 786 674 €	10,5%
Autres financements publics	19 161 019 €	1 629 578 €	20 790 597 €	10,0%
Fiscalité affectée (CVEC)	1 278 245 €	0 €	1 278 245 €	0,6%
Financements de l'Etat dont CPER	2 441 261 €	-1 435 187 €	1 006 074 €	0,5%
TOTAL	204 712 114 €	3 152 966 €	207 865 080 €	100,0%

Evolution des recettes après BR 2026



b. Les dépenses

Après budget rectificatif, les dépenses globales comprenant les 3 masses augmentent de **9 986 k€ en AE (+ 3,8 %)** et de **2 752 k€ en CP (+1,3 %)**, portant les montants à **269 401 k€ en AE** et **214 241 k€ en CP**.

La **masse salariale** présente une variation à la baisse de – 842 246 € en AE et CP, par rapport aux prévisions budgétaires initiales. Les facteurs expliquant cette variation sont développés au point III.

S'agissant des **dépenses de fonctionnement**, ces dernières augmentent de 9 257 770 € en AE et de 4 157 309 € en CP.

Concernant les **dépenses d'investissement**, elles enregistrent une hausse de 1 571 k€ en AE (+ 4,6 %) et une baisse de 563 k€ en CP (- 4,2%).

Tableau 2 – Répartition des dépenses par enveloppe

DÉPENSES	Montants BI		Montants BR1		Montants après BR	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	167 164 062 €	167 164 062 €	-842 246 €	-842 246 €	166 321 816 €	166 321 816 €
Fonctionnement et intervention	57 829 248 €	30 928 544 €	9 257 770 €	4 157 309 €	67 087 018 €	35 085 853 €
Investissement	34 421 521 €	13 396 437 €	1 570 655 €	-562 609 €	35 992 175 €	12 833 829 €
TOTAL DES DÉPENSES	259 414 830 €	211 489 044 €	9 986 179 €	2 752 454 €	269 401 009 €	214 241 498 €

Source : extrait du tableau 2 – autorisations budgétaires

Les dépenses de fonctionnement :

Les AE augmentent de 9 257 770 € sous l'effet de deux facteurs majeurs :

D'une part, la prise en compte des loyers du CHU représentant 168 720 euros annuellement (14 060 €*12 mois) dans le cadre d'une convention de 30 ans définissant les modalités de mise à disposition dans les locaux du CHU de l'ART ARN messenger ;

D'autre part, la mise en gestion des nouveaux contrats de recherche, impliquant l'ouverture de l'intégralité des AE sur la durée totale des contrats.

Les principales variations en AE sont les éléments suivants :

• Convention CHUO -ART INSERM	4 893 600 €
• Contrats de recherche	4 700 795 €
• Intégration des psychomotriciens	89 000 €
• DPIE (travaux de maintenance)	110 000 €
• Composantes (Inscriptions AE liées à des nouvelles recettes)	126 770 €
• Autres ajustements (SHS, DRH, DSI, DEVE...)	157 083 €
• Services Communs (SEFCO, IDF)	51 072 €
• Transfert de masse fonctionnement vers l'investissement (Laboratoires, France 2030 projet PRO ³ , CVEC...)	- 402 550 €

La préconisation en matière de maîtrise du fonctionnement était de maintenir les dépenses dans une enveloppe de 30 M€ en crédits de paiement (pour mémoire : 28 M€ exécutés en 2024 et 29,5 M€ en 2025).

Une augmentation de 4 157 309 € en crédits de paiement est constatée. Cette hausse s'explique principalement par plusieurs reversements liés à des projets structurants.

Pour le projet européen de recherche SPRING, un reversement sur l'exercice 2026 de 2 477 k€ est prévu, l'université étant coordinatrice et devant redistribuer les fonds aux partenaires.

Le projet BIOMAMA génère également un reversement de 703 k€ dont 258 k€ inscrit au BI.

Par ailleurs, concernant le projet PRO³, un reversement au financeur de 600 k€ doit être envisagé. Dans ce cas précis, la dépense subventionnable n'ayant pas été atteinte, un reversement doit être effectué.

Cet exemple rappelle que seules les dépenses effectivement réalisées, justifiées et conformes au périmètre subventionnable peuvent être retenues ; à défaut, les avances perçues doivent être restituées au financeur, ce qui confirme que la trésorerie fléchée doit être suivie avec une grande attention.

Les principales variations en crédits de paiement (CP) sont les suivantes :

• Contrats de recherche dont les reversements SPRING et BIOMAMA	3 075 000 €
• Politique achat dont les factures de fluides	441 159 €
• Autres services centraux (SHS, DRI, DSI, DPIE...)	430 021 €
• Composantes	124 504 €

- Intégration des psychomotriciens 63 477 €
- Transfert de masse fonctionnement vers l'investissement (Laboratoires, CVEC...) -340 616 €

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement augmentent de 1 570 655 € en AE, en raison de la mise en gestion des nouveaux contrats de recherche, qui impose l'ouverture de l'intégralité des AE d'investissement sur la durée totale des contrats.

Les principales variations en AE sont les suivantes :

- Contrats de recherche 1 084 320 €
- France 2030 (prestation informatique RESAH) 199 301 €
- Laboratoires (Transfert de masse de fonctionnement vers l'investissement) 217 027 €
- Composantes 66 940 €

À l'inverse, les CP diminuent de 562 609 €, cette baisse étant directement liée à la capacité réelle de mise en œuvre des projets sur l'exercice 2026.

Les principales variations en CP sont les suivantes :

- Composantes 157 544 €
- Laboratoires 155 643 €
- Changement de masse de fonctionnement vers l'investissement
- CVEC 31 273 €
- Autres (IDF, SEFCO, DSI, SHS...) - 299 152 €
- CPER dont 650 k€ pour la Halle des sports et 150 k€ pour pôle santé - 802 000 €

III- AJUSTEMENT DE LA MASSE SALARIALE

La masse salariale de l'université d'Orléans est constituée :

- Des dépenses de personnels rémunérés sur la subvention versée par l'Etat (plafond 1),
- Des dépenses de personnels rémunérés sur ressources propres (plafond 2),
- Des dépenses hors paiement sans ordonnancement préalable (HPSOP), directement saisies dans le logiciel financier SIFAC, telles que les prestations d'action sociale, les rémunérations des intermittents du spectacle, les capitaux décès, ...

2026

	Notification initiale 2026	Prévision d'exécution 2026
ETPT (P1)	1 827 ETPT	1 816 ETPT
MASSE SALARIALE (P1)	150 188 370 €	153 545 271 €
ETPT (P2)	-	201 ETPT
MASSE SALARIALE (P2)	-	12 247 731 €
MASSE SALARIALE HPSOP	-	528 815 €

La prévision de masse salariale de l'établissement pour l'exercice 2026 est de 166 321 816 €, dont 153 545 271 € sous le plafond 1 autorisé par l'Etat.

La notification initiale de la SCSP fait apparaître un financement de la masse salariale à hauteur de 150 188 370 €, soit un écart de **3 356 901 €** par rapport à notre prévision de masse salariale.

Les crédits alloués apparaissent insuffisants pour couvrir intégralement la masse salariale de l'établissement. Les principales mesures non financées, partiellement ou totalement, dans cette première notification sont les suivantes :

- 🚧 Le financement complémentaire des 25% couvrant l'augmentation de 4 points du CAS Pensions et ATI au 1^{er} janvier 2026,
- 🚧 La revalorisation du RIPEC C1 et de la PES ESAS au 1^{er} janvier 2026 (non actée à l'heure actuelle mais retenue comme hypothèse dans le BR 2026),
- 🚧 Les deux revalorisations du SMIC intervenues au 1^{er} janvier et au 1^{er} juin 2026,
- 🚧 L'EAP du schéma d'emploi 2025 et le schéma d'emploi 2026 du Département de Formation Médicale,
- 🚧 Les charges salariales des IUF (compensation PEDR et décharges des enseignements), les congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT),
- 🚧 L'indemnité différentielle 2 SMICS pour les jeunes Maitres de Conférences

Ces crédits devraient être alloués à l'université d'Orléans dans la notification intermédiaire de la SCSP 2026.

Par ailleurs, si l'établissement se trouvait déjà au plafond d'emplois en équivalents temps plein travaillés (ETPT) soit 1816, l'attribution de 10 ETPT supplémentaires accordés par le MESRE, non assortie des financements correspondants, ne saurait répondre aux besoins réels.

Cette situation est particulièrement critique pour le département de formation médicale, dont les exigences en matière d'encadrement pédagogique, de formation et de qualité des parcours s'accroissent dans un contexte de montée en charge de la formation pour répondre aux tensions sur les métiers de la santé.

Pour rappel et comme évoqué dans le courrier du président de l'université, en date du 26 mai 2026, adressé au ministre chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, entre 2022 et 2025, la DGESIP a notifié par mail à l'université la création de 43 postes de personnel de santé, alors même que les notifications d'emplois dans les SCSP ne prévoient qu'une création nette de 13 emplois, ainsi qu'aucune création de postes pour les personnels BIATPSS, alors que le département de formation médicale comptait 14 emplois fin 2025. Ainsi, depuis 2022, le différentiel des créations nettes d'emploi avec les SCSP représente 44 emplois,

impactant la gestion globale des effectifs. Cet écart impacte notre plafond d'emplois, alors que la masse salariale correspondante a bien été compensée

Les principales variations de la masse salariale 2026 en comparaison au compte financier 2025 sont les suivantes :

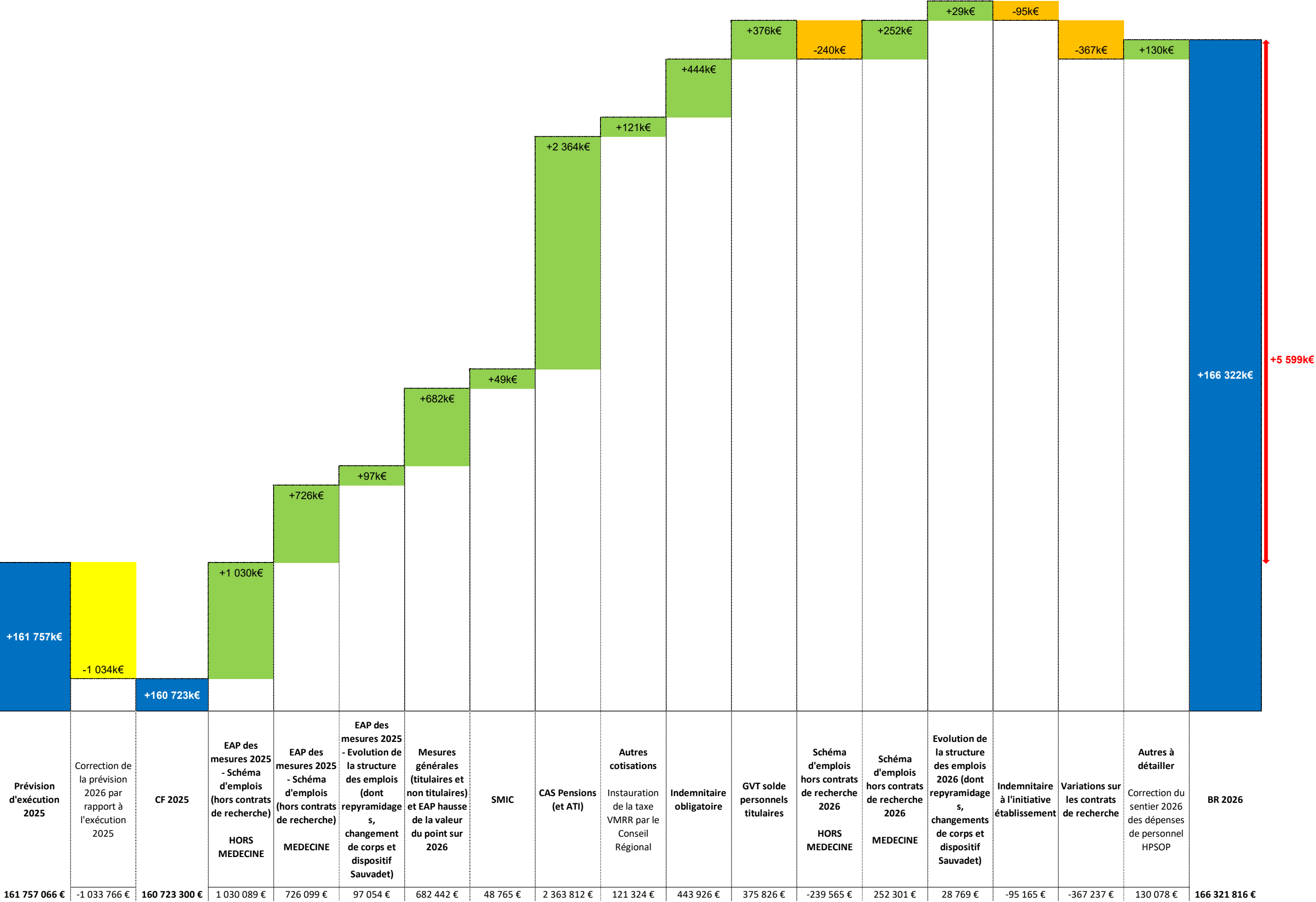
- **+ 1 756 K€** concernant l'Extension en Année Pleine (EAP) de la campagne d'emploi et du schéma d'emploi 2025, hors contrats de recherche :
 - Pour les personnels hors Département de Formation Médicale, ils impactent la valorisation du budget rectificatif 2026 à hauteur de **+ 1 030 K€**, dont la décomposition est la suivante :
 - Personnels BIATPSS :
 - 🚢 EAP Campagne d'emploi 2025 (hors médecine) pour un montant de **+ 299 K€**,
 - 🚢 EAP Schéma d'emploi 2025 pour un montant de **- 25 K€**,
 - Personnels enseignants et enseignants chercheurs :
 - 🚢 EAP Campagne d'emploi 2025 (hors médecine) pour un montant de **+ 315 K€**,
 - 🚢 EAP Schéma d'emploi 2025 pour un montant de **+ 441 K€**.
 - Pour les personnels du Département de Formation Médicale, ils impactent la valorisation du budget rectificatif 2026 à hauteur de **+ 726 K€**, dont la décomposition est la suivante :
 - Personnels BIATPSS :
 - 🚢 EAP Campagne d'emploi 2025 médecine pour un montant de **+ 88 K€**,
 - Personnels enseignants et enseignants chercheurs :
 - 🚢 EAP Campagne d'emploi 2025 médecine pour un montant de **+ 638 K€**.
- **+ 97 K€** concernant l'Extension en Année Pleine (EAP) de l'évolution de la structure des emplois 2025.
- **+ 682 K€** concernant les mesures générales 2026 (titulaires et non titulaires) :
 - **+ 394 K€** suite à la réforme de la Protection Sociale Complémentaire au 1^{er} mai 2026 :
 - 🚢 **+ 144 K€** pour les personnels BIATPSS,
 - 🚢 **+ 250 K€** pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs,
 - **+ 22 K€** suite à la réforme de la prévoyance au 1^{er} mai 2026,
 - **+ 266 K€** en prévision de la revalorisation de la rémunération des doctorants contractuels au 1^{er} janvier 2026.
- **+ 49 K€** concernant les revalorisations du SMIC 2026 :
 - **+ 22 K€** concernant la revalorisation de + 1,18% au 1^{er} janvier 2026,
 - **+ 27 K€** concernant la revalorisation de + 2,41% au 1^{er} juin 2026.
- **+ 2 364 K€** concernant l'augmentation de 4 points du CAS Pensions et ATI au 1^{er} janvier 2026.
- **+ 121 K€** concernant les autres cotisations suite à l'instauration de la taxe VMRR (Versement Mobilité Régional et Rural) par le Conseil Régional au 1^{er} janvier 2026.
- **+ 444 K€** concernant l'indemnitaire obligatoire qui se décompose dans les grandes lignes comme suit :
 - **- 93 K€** de correction de la trajectoire 2026 par rapport à l'exercice 2025 sur l'indemnité compensatrice de CSG,

- **+ 44 K€** de correction de la trajectoire 2026 par rapport à l'exercice 2025 sur le CIA,
- **- 104 K€** de correction de l'exécution 2025 de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) en relation avec son extinction et la mise en place du RIPEC C3.
- **+ 502 K€** suite à la revalorisation du RIPEC C1 sur l'exercice 2026 pour les personnels enseignants-chercheurs dans le cadre de la trajectoire financière de la LPR définie par le MESRE (dans l'attente de la publication au JO de l'arrêté).
- **+ 11 K€** d'ajustement de la révision de la cohorte 2026 du RIPEC -C3,
- **+ 84 K€** concernant la PES 2026 des ESAS suite à sa revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2026, passant de 3 500,50 €/an à 3 850 €/an (dans l'attente de la publication au JO de l'arrêté).
- **+ 376 K€** concernant le GVT solde 2026 (Glissement Vieillesse Technicité) :
 - **+ 206 K€** pour les personnels BIATPSS,
 - **+ 170 K€** pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs.
- **+ 13 K€** concernant la campagne d'emploi et le schéma d'emplois 2026, hors contrats de recherche :
 - Pour les personnels hors Département de Formation Médicale, ils impactent la valorisation du budget rectificatif 2026 à hauteur de **- 240 K€**, dont la décomposition est la suivante :
 - Personnels BIATPSS :
 - 📅 Campagne d'emploi 2026 (hors médecine) pour un montant de **+ 102 K€**,
 - 📅 Schéma d'emploi 2026 pour un montant de **- 189 K€**,
 - Personnels enseignants et enseignants chercheurs :
 - 📅 Campagne d'emploi 2026 (hors médecine) pour un montant de **- 327 K€**,
 - 📅 Schéma d'emploi 2026 pour un montant de **+ 90 K€**,
 - Intégration des personnels de l'école PSYCHOMOT pour un montant de **+ 83 K€**.
 - Pour les personnels du Département de Formation Médicale, ils impactent la valorisation du budget rectificatif 2026 à hauteur de **+ 252 K€**, dont la décomposition est la suivante :
 - Personnels BIATPSS :
 - 📅 Campagne d'emploi 2026 médecine pour un montant de **+ 113 K€**,
 - Personnels enseignants et enseignants chercheurs :
 - 📅 Campagne d'emploi 2026 médecine pour un montant de **+ 139 K€**.
- **+ 29 K€** concernant l'évolution de la structure des emplois 2026.
- **- 95 K€** concernant l'indemnitaire à l'initiative de l'établissement suite à la correction de la trajectoire 2026 par rapport à l'exercice 2025 (correction du reliquat des paiements 2024 sur l'exercice 2025) des primes d'intéressement CFA L.954-2.
- **- 367 K€** de variation sur les dépenses de personnel sur contrats de recherche 2026.
- **+ 130 K€** concernant les dépenses de personnel HPSOP 2026, notamment suite aux paiements de plusieurs capitaux décès.

Tableau 3 - Principales évolutions de la masse salariale BR 2026

BI 2026	167 164 062 €	 -842 246 €
Indemnitaire obligatoire	657 623 €	
Correction du sentier 2026 des dépenses de personnel HPSOP	198 820 €	
Schéma d'emplois hors contrats de recherche 2026	82 710 €	
SMIC	48 764 €	
Evolution de la structure des emplois (dont repyramidages, changements de corps et dispositif Sauvadet)	922 €	
Mesures générales (titulaires et non titulaires) et EAP hausse de la valeur du point sur 2026	-106 115 €	
GVT solde personnels titulaires	-275 795 €	
Variations sur les contrats de recherche	-415 409 €	
Ajustement de l'exécution 2026 par rapport à la prévision	-1 033 766 €	
BR 2026	166 321 816 €	

BUDGET RECTIFICATIF 2026 - Eléments de variation de la masse salariale 2026 entre le CF 2025 et le BR 2026



IV- ÉVOLUTION DES GRANDS INDICATEURS

Après prise en compte du budget rectificatif, les recettes totales prévues s'élèvent à 207 865 079 €, soit une progression de 1,5% par rapport au budget initial 2026 et une hausse de 0,57% par rapport au compte financier 2025.

Les dépenses totales en crédits de paiement s'élèvent à 214 241 498 €, ce qui représente une augmentation de 1,3% par rapport au budget initial 2026 et de 7,5% par rapport au compte financier 2025.

Cela conduit à un solde budgétaire prévisionnel de – 6 376 418 €. Comparé au solde budgétaire du BI, qui était de -6 776 930 €, on observe une amélioration de 400 512 €.

Le solde budgétaire après BR est composé par l'agrégation des soldes budgétaires des structures principales qui laissent apparaître des situations contrastées :

Tableau 4 - Décomposition du solde budgétaire

	COFI 2025	BI 2026	Evolution BR	Après BR 2026
UO	3 527 799,78 €	- 9 375 422 €	1 971 083 €	-7 404 339 €
France 2030	2 488 248,00 €	-1 370 417 €	-227 601 €	-1 598 018 €
Contrats de recherche	36 378,40 €	3 171 309 €	-1 337 720 €	1 833 589 €
SeFCo	1 238 762,53 €	718 100 €	- 5 250 €	712 850 €
Université du Temps Libre	47 894,47 €	79 500 €	-	79 500 €
Solde Budgétaire	7 339 083,18 €	-6 776 930 €	400 512 €	-6 376 418€

En ce qui concerne la situation patrimoniale, le résultat prévisionnel après le budget rectificatif est de 1 949 238 €, ce qui représente une diminution de 7 617 126 € par rapport au compte financier 2025 (9 566 365 €).

La capacité d'autofinancement (CAF) après le budget rectificatif est de 3 650 488 €, contre 15 212 317 € au compte financier 2025. Par rapport au budget initial le résultat et la CAF prévisionnels augmentent au budget rectificatif ce qui entraîne une baisse du prélèvement sur le fonds de roulement porté à 989 543 €.

Le niveau de fonds de roulement prévisionnel s'établit ainsi à 35 892 095 €. Il représente 64 jours de crédits de paiement hors investissement (supérieur au seuil d'alerte défini à 15 jours de crédits de paiement hors investissement).

La prévision de trésorerie finale après le budget rectificatif est de 82 410 968 €, représentant 147 jours de crédits de paiement hors investissement (supérieur au seuil d'alerte défini à 30 jours de crédits de paiement hors investissement).

En synthèse, la situation est la suivante en termes d'équilibre financier :

	Compte financier 2025	Prévision au BI 2026	Variation au BR 2026	2026 après BR
Variation DU FONDS DE ROULEMENT	8 003 414,80 €	-6 776 930 €	+989 543 €	-5 787 387 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-732 255,72 €	-19 002 €	-500 320 €	-519 319 €
Variation de la TRESORERIE	8 735 670,52 €	-6 757 928 €	+ 1 489 863 €	-5 268 067 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	41 679 481,53 €	26 845 071 €	+9 047 024 €	35 892 095 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-45 999 553,60 €	-42 688 888 €	-3 829 985 €	-46 518 873 €
Niveau de la TRESORERIE	87 679 035,13 €	69 533 959 €	+12 877 009 €	82 410 968 €

V- INTERPRÉTATION ET ÉVOLUTION HISTORIQUE

Trajectoire des grands indicateurs financiers (en euros) :

Situation patrimoniale	Compte financier 2023	Compte financier 2024	Compte financier 2025	BI 2026	2026 après BR
Résultat net	1 654 403 €	7 537 413 €	9 566 365 €	1 323 153 €	1 949 238 €
Capacité d'autofinancement	6 938 812 €	13 340 571 €	15 212 317 €	2 624 203 €	3 650 488 €
Niveau de Trésorerie	68 923 156 €	78 943 365 €	87 679 035 €	69 533 959 €	82 410 968 €
Niveau de Fonds de roulement	30 592 693 €	33 676 067 €	41 679 482 €	26 845 071 €	35 892 095 €

Autorisations budgétaires (tableau n°2 GBCP)	Compte financier 2023	Compte financier 2024	Compte financier 2025	BI 2026	2026 après BR
Recettes	206 243 789 €	203 454 562 €	206 696 828 €	204 712 112 €	207 865 078 €
Dépenses de personnel	152 096 364 €	155 304 403 €	160 723 300 €	167 164 062 €	166 321 816 €
Dépenses de fonctionnement	29 427 733 €	27 924 813 €	29 525 049 €	30 928 544 €	35 085 853 €
Dépenses d'investissement	12 669 891 €	10 532 096 €	9 109 396 €	13 396 435 €	12 833 827 €
SOLDE BUDGETAIRE	12 049 801 €	9 693 250 €	7 339 083 €	-6 776 930 €	-6 376 418 €

L'augmentation des recettes prévisionnelles a permis une amélioration du solde budgétaire, malgré une hausse des dépenses.

Le résultat net et la capacité d'autofinancement sont en hausse en raison d'une augmentation des recettes supérieure à l'augmentation des charges. Le fonds de roulement situé à 35 892 k€, assure une stabilité financière à court terme. La trésorerie, à 82 411 k€, régresse par rapport au compte financier 2025, avec un besoin en fonds de roulement à -46 519 k€.

Les trois critères de soutenabilité définis par le décret financier (arrêté du 5 décembre 2024) sont respectés et le ratio "Dizambourg" reste en dessous du seuil d'alerte (83%).

	Compte financier 2025	BI 2026	Après BR 2026
FDR en jours	79	49	64
Trésorerie en jours	166	127	147
Ratio "Dizambourg"	77,1%	82,4%	81,0%

En conclusion, le BR 2026 confirme la solidité de la situation financière de l'établissement, portée par une maîtrise rigoureuse de la trajectoire pluriannuelle et par une gestion attentive des marges de manœuvre.

Cette performance, régulièrement constatée à l'exécution, souligne la nécessité de poursuivre l'amélioration de la précision des prévisions, notamment en matière de recherche, de taux d'exécution et de masse salariale, afin de renforcer la cohérence entre programmation et réalisation et de consolider durablement la qualité du pilotage financier.

Cependant, on constate que la masse salariale des emplois pérennes engagée pour 2026 dépasse déjà le niveau soutenable au regard de la notification initiale de la SCSP, ce qui constitue un point d'alerte majeur.

Les résultats positifs de ce BR reposent essentiellement sur une hausse conjoncturelle des ressources propres et sur une gestion rigoureuse ; ils ne doivent toutefois pas occulter les difficultés structurelles liées à la visibilité insuffisante donnée par le ministère sur le niveau de la SCSP, ainsi que la non-compensation de certaines mesures salariales, qui exercent une pression croissante sur l'équilibre budgétaire et limitent ainsi la capacité de l'établissement à programmer durablement le financement de ses missions de service public.

L'effort d'augmentation des ressources propres ne saurait compenser un désengagement structurel de notre tutelle, ni se substituer à un financement pérenne et adapté.

Dans ces conditions, si l'Université d'Orléans parvient encore à maintenir ses projets en 2026, la préparation du budget initial 2027 s'annonce particulièrement contrainte, en particulier si l'écart sur la masse salariale état venait à être confirmé lors de la clôture de décembre. Le débat d'orientations budgétaires devra envisager différentes hypothèses pour ce qui est des recettes et ouvrir une phase de travail collectif exigeante sur les dépenses, indispensable pour préserver la soutenabilité financière de l'établissement et garantir sa capacité d'action et la réalisation des projets prévus à l'horizon 2028, dans un contexte où les marges de manœuvre se réduisent fortement.

Orléans, le 22 juin 2026

Éric BLOND

Le Président de l'Université d'Orléans